



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 09 avril 2024

**Date de convocation initiale du Conseil Municipal → le 27 mars 2024**

**Date de nouvelle convocation à la suite de la modification de l'ordre du jour de la séance → le 5 avril 2024**

**Date d'affichage initiale de la convocation → le 28 mars 2024**

**Date d'affichage de la nouvelle convocation → le 6 avril 2024**

### **Nombre de Conseillers Municipaux**

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	11
<i>votants</i>	12

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

### **Présents :**

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Chantal GARCIA, Madame Amélie LEFRANC, Madame Laetitia PAIRE, Madame Catherine PERET, Monsieur Christophe POTET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Madame Annie WILLE.

### **Absents avec pouvoir :**

<b>Nom du mandant</b>	<b>Nom du mandataire</b>
Madame Ana GONCALVES	Madame Chantal GARCIA

**Absent excusé :** Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

**Secrétaire de séance :** Guy DUPERRAY-MAILLET.

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2024

Aucune remarque n'est formulée.

**Le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres.**

## Budget communal Affectation du résultat 2023

*Délibération n° 08-2024*

### **Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN**

Madame Catherine SPECKLIN, Adjointe aux finances, explique qu'il y a lieu de réajuster le montant du report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») qui est erroné dans la délibération n°4-2024 du 12 mars 2024.

Ce réajustement est nécessaire à la suite d'une erreur matérielle portant sur le montant affecté à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

communautaire à l'issue de l'année 2024 (40 000 € par an), les recettes anticipées ne permettent plus de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour le remboursement des emprunts (endettement important) et de l'autofinancement des investissements nécessaires, il est nécessaire de poursuivre l'augmentation des taux communaux d'imposition,

Il est proposé d'augmenter les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,14 %
- Taxe d'habitation : 6,88 %

Taxes	Bases effectives 2023	Taux votés en 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux votés en 2024	Produits attendus 2024
Foncier bâti	2 239 340	29,40	2 347 000	30,10	706 447 €
Foncier non bâti	60 508	31,39	62 800	32,14	20 184 €
Taxe d'habitation	108 712	6,72	100 100	6,88	6 887 €
<b>TOTAL</b>					<b>733 518 €</b>

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 augmentées des allocations compensatrices et diminuées du coefficient correcteur contributeur s'élèvent à :

Produits attendus 2024	Allocations compensatrices	Coefficient correcteur contribution	Montant prévisionnel 2024 fiscalité directe locale
733 518 €	7 138 €	-104 020 €	636 847 €

*Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A, relatifs aux règles de fixation des taux de contributions directes par le Conseil municipal ;*

**Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :**

- **Fixe les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,10 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,14 %
  - Taxe d'habitation : 6,88 %
- **Fixe le produit fiscal attendu pour 2024 à 733 518 euros,**
- **Approuve la totalisation des ressources fiscales prévisionnelles 2024 suivant le coefficient contributeur correcteur transmis par les services fiscaux à 636 847 euros,**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération et de transmettre l'état 1259 complété à l'administration fiscale.**

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
		BP 2024			BP 2024
.011	Charges à caractère général	300 268,65	.013	Atténuations de charges	12 992,72
.012	Charges de personnel	406 283,46	70	Produits des services	38 014,56
.014	Atténuation de produits	6 600,00	73	Impôts et taxes	678 052,00
65	Autres charges de gestion courante	62 060,00	74	Dotations et participations	210 024,00
66	Charges financières	52 926,65	75	Autres produits de gestion courante	6 300,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	72	Travaux en régie	6 000,00
68	Dotations	327,00	76	Produits financiers	0,60
			77	Produits exceptionnels	-
sous-total		828 966,76	sous-total		961 383,88
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement				
.042	Amortissements	14 851,41	.042	Opérations d'ordre entre sections	-
.023	Virement section d'investissement	247 582,39	.002	Excédent antérieur reporté	140 015,68
TOTAL		1 091 399,56	TOTAL		1 091 399,56

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
		RAR 2023	BP 2024			RAR 2023	BP 2024
.001	Solde d'exécution d'invest reporté (déficit)		114 985,71	.021	Virement de la section de fonctionnement		247 582,39
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		6 000,00	.001	Solde d'exécution d'invest reporté (excédent)		
.041	Opérations d'ordre intra section		4 396,50	.040	Opérations d'ordre transfert entre sections		14 851,41
16	Emprunts et dettes assimilées		105 092,64	.041	Opérations d'ordre intra section		4 396,50
204	Subventions d'équipements versées	26 658,00	2 295,00	10	Dotations fonds divers réserves		280 083,71
				13	Subvention d'investissement		12 000,00
Sous-total		26 658,00	232 769,85	Sous-total			558 914,01
OPERATIONS				OPERATIONS			
47	Matériel	1 000,00	18 195,00	47	Matériel		5 500,00
56	Voirie	1 170,00	28 188,50	56	Voirie	10 000,00	7 730,00
71	Cimetière		2 028,00	71	Cimetière		1 000,00
78	Complexe foot	25 000,00		78	Complexe foot	7 200,00	15 000,00
89	Regroupement scolaire	95 000,00	42 793,00	89	Regroupement scolaire		91 357,00
93	SAR	4 400,00		93	SAR	9 500,00	
98	Salle des Sports	2 630,00		X	Espace aventure		5 000,00
132							
135	Travaux divers		219 928,66				
138	Jeux enfants et adolescents	1 440,00					
X	Espace aventure		10 000,00				
Sous-total		130 640,00	321 133,16	Sous-total		26 700,00	125 587,00
TOTAL				TOTAL			
		157 298,00	553 903,01			26 700,00	684 501,01
		711 201,01				711 201,01	

Vu le projet de budget primitif 2024,

Considérant la présentation faite par Madame Catherine SPECKLIN, Adjointe aux Finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2024 arrêté comme suit :**
  - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;**
  - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.**

## Questions diverses

### Projection de photos :

- Commémoration, journée nationale à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

### Agenda :

- 11 avril 2024 : Séminaire « tri des biodéchets » – Siège de Roannais Agglomération – 13h30 ;
- 12 avril 2024 : Conseil municipal des enfants – Mairie de Lentigny
- 13 avril 2024 : Journée citoyenne - Lentigny
- 24 avril 2024 : Conférence des maires exceptionnelle – Siège de Roannais Agglomération – 18h00
- 17 avril 2024 : Comité de pilotage PAEN – St Alban les Eaux – 19h00
- 8 mai 2024 : Commémoration armistice 39-45
- 17 mai 2024 : Conférence de territoire – Mairie de St Jean St Maurice sur Loire

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour et an susdits.  
La séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,



Christophe POTET

La secrétaire de séance,



Guy DUPERRAY-MAILLET